



Credit a la consommation par cetelem

Par **baloge**, le **13/05/2011** à **17:31**

Bonjour,r

je connais une personne qui a contracté un credit cetelm (à la consommation) il y a 17 ans
Pas de Tribunal rien

A ce jour 17 ans après courrier maitre mireille benton piercy me disant de la contacter????

Ce crédit n'est pas prescrit depuis le temps ?

merci

Par **chaber**, le **13/05/2011** à **18:05**

bonjour

Je pense qu'il s'agit d'un huissier qui agit comme une agence de recouvrement quelconque en usant de son titre, mais il en a le droit.

La seule chose à faire est de lui demander par LRAR copie du titre exécutoire et surtout de ne pas régler 1 centime dans l'attente de cette copie;

sans ce titre l'huissier ne peut plus rien faire

avec ce titre vous devrez régler

Par **mimi493**, le **13/05/2011** à **19:11**

S'il n'y a eu aucun jugement depuis, la dette est forclose (donc même payer une partie ne change rien)